



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

revalorisation

Question écrite n° 7708

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'enseignement professionnel. En effet, la voie professionnelle continue d'être marginalisée, et de nombreuses entreprises ne trouvent plus d'employés correspondant à leur activité. Il est urgent de prendre des mesures visant à revaloriser une voie au sujet de laquelle les jeunes sont mal informés. Il désire connaître ses intentions à cet égard.

Texte de la réponse

La valorisation de l'enseignement professionnel est l'une des préoccupations essentielles du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Pour favoriser une orientation positive des élèves vers la voie professionnelle, il importe de mieux faire connaître ce qui se fait dans l'enseignement professionnel et technologique et d'améliorer les conditions de réussite des élèves. Dans ce but, plusieurs actions sont actuellement engagées, qui doivent permettre : d'améliorer l'orientation des élèves vers la voie professionnelle et les métiers auxquels elle prépare, notamment par diverses opérations d'information auprès des collégiens, des familles et des enseignants sur la connaissance des métiers, le partenariat établissements-entreprises, le rapprochement collèges - lycées professionnels. Un chargé de mission académique sera spécialement chargé d'animer et de coordonner toutes ces actions ; de mieux préparer l'entrée dans la voie professionnelle par une meilleure articulation entre les collèges et les lycées professionnels, qui passe par une diversification des parcours des élèves, appuyée sur des dispositifs en alternance combinant enseignements généraux et professionnels et stages de découverte en entreprise pour les élèves qui le souhaitent, dès la classe de quatrième. Au niveau de la troisième, des classes de troisième préparatoires à la voie professionnelle peuvent être installées en collège ou en lycée professionnel ; de promouvoir le lycée des métiers, qui permet des parcours de formation professionnelle et technologique menant au meilleur niveau : la valorisation de la voie professionnelle passe en effet par l'offre d'une filière complète de formation, allant jusqu'à l'enseignement technologique supérieur, par voie de convention avec les universités. Toutes ces mesures devraient permettre la réduction des sorties d'élèves sans qualification ou sans diplômes, et répondre ainsi aux besoins futurs du monde économique.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7708

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4569

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1075